



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°33/2025
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de la consultation passée sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, concernant le marché n°2025-02 : mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché conduite et entretien des installations thermiques,

DECIDE :

Article 1 : de signer un marché avec la société OPERATION CLE EN MAINS à Loos (59120) sur la base d'un montant de marché de 6 300 € HT, soit 7 560 € TTC pour la réalisation des phases 1 à 3 (audit des installations, rédaction du DCE et accompagnement dans la procédure de mise en concurrence) et d'un coût annuel de suivi du contrat (phase 4) de 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC, révisable annuellement.

Le marché est conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au terme de la mission.

La phase 4 relative au suivi annuel du contrat prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an, reconductible tacitement pour des périodes successives d'un an, et au maximum 7 fois.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la société OPERATION CLE EN MAINS

LIBERCOURT, le 07 avril 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr